



Procès-Verbal du conseil municipal du 4 avril 2025

Présents :

Monsieur Franck BRISSET (Maire), Monsieur Gilles MARY Monsieur Philippe LEMARCHAND, Madame Katy MELIN, Monsieur Arnaud LEBOULANGER, (adjoints), Madame Cécile LEREVEREND, Monsieur Eric TELLIER, Monsieur Bruno MARTEL, Madame Danielle LELUBEZ, Madame Catherine VANHECKE, Monsieur Frédéric NAGA, Madame Anita LEDANOIS, Monsieur Guillaume GOURDEL, Madame GHISLAINE THOMAS-ROUTIER, Madame Anne VAGNER (conseillers municipaux), Madame Sandrine ACCOSSATO (Conseillère aux Décideurs Locaux).

Absents excusés :

Madame Virginie DALBIN (*donne pouvoir à Madame Katy MELIN*), Monsieur Fabien LANGRENEZ (*donne pouvoir à Monsieur Arnaud LEBOULANGER*), Madame Anne CAPART (*donne pouvoir à Monsieur Gilles MARY*), Monsieur Vincent LEROY (*donne pouvoir à Madame Ghislaine THOMAS-ROUTIER*).

Secrétaire de séance :

Monsieur Guillaume GOURDEL.

La séance du conseil municipal est ouverte par le Maire à 14h.

- En préambule, Mme Thomas-Routier fait remarquer que les documents du budget n'ont pas été envoyés en amont aux membres du conseil municipal.
- ✓ Monsieur le Maire répond que cette obligation sera respectée pour le prochain budget.

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 :

Monsieur le Maire présente la réforme du CFU, qui remplace désormais le CG et le CA, ainsi que les résultats de ce CFU 2024.

Section de fonctionnement :

Dépenses :	28 447 221.02
Recettes :	45 536 213.80
Résultat de l'exercice 2024 :	17 088 992.78
<i>Reprise excédent antérieur cumulé (R002) :</i>	52 103 130.96
Résultat 2024 à affecter en 2025	69 192 123.74

Section d'investissement :

Dépenses :	5 044 466.37
Recettes :	1 507 909.96
Résultat de l'exercice 2024 :	- 3 536 556.41
<i>Reprise excédent antérieur cumulé (R001) :</i>	5 238 524.99
RAR 2024 Dépenses reporter en 2025	- 5 550 550.55
RAR 2024 Recettes reporter en 2025	113 456.00
Résultat 2024 à reporter en 2025	- 3 735 125.97

Le résultat net de l'exercice 2024 est égal à :

Excédent de fonctionnement	69 192 123.74
Déficit d'investissement	- 3 735 125.97
Résultat net 2024	65 456 997.77

Les variations entre le CA2023 et le CFU 2024 sont examinées par les membres du conseil aussi bien en dépenses, qu'en recettes.

- M. Guillaume Gourdel demande combien d'emprunts restent en cours.
- ✓ Le Maire répond qu'il n'a pas l'information, mais qu'elle sera aux membres du conseil.

Avant de passer au vote, le Maire quitte la salle comme le prévoit l'article L2121-14 du CGCT.

Madame Cécile LEREVEREND, aînée du conseil, propose l'approbation du CFU 2024. Le conseil municipal le valide à l'unanimité.

2. Affectation des résultats :

Le Maire demande aux membres du conseil municipal d'affecter l'excédent du CFU 2024 de la manière suivante.

Résultat de fonctionnement	
A – Excédent Exercice 2024	17 088 992.78
B – Excédent Exercice 2023	52 103 130.96
C- Résultat à affecter (A + B)	69 192 123.74
Solde d'exécution d'investissement	
D – Déficit Exercice 2024	-3 536 556.41

E - Excédent Exercice 2023	5 238 524.99
F - Résultat à affecter (D + E)	1 701 968.58
Restes à réaliser 2024 (Recettes - Dépenses)	- 5 437 094.55
Affectation au BP 2025	
Affectation en réserves d'investissement R 1068	3 735 125.97
Report en fonctionnement R 002	65 456 997.77
Report en investissement R 001	1 701 968.58

Le conseil approuve cette mesure à l'unanimité.

3. Reconduction des taux d'imposition :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de reconduire les taux en vigueur.

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits prévisionnels
Taxe sur le foncier bâti :	67 602 000 €	40.20 %	27 176 004 €
Taxe sur le foncier non bâti :	51 500 €	15.21 %	7 833 €
Taxe d'habitation	370 000 €	2.53 %	9 371 €
Produit prévisionnel total			27 193 208 €

Mme Accossato, Conseillère aux décideurs locaux, indique que si le taux n'augmente pas, les bases fiscales, elles, continuent de suivre l'inflation.

Le conseil municipal accepte de reconduire les taux d'imposition à l'unanimité.

4. Subventions aux associations :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'attribution des subventions aux associations. Ces propositions sont le fruit de la réflexion des différentes commissions.

Monsieur le Maire demande aux conseillers membres d'une association de ne pas prendre part au vote les concernant.

NOM	ATTRIBUTION	VOTE
APE Collège Lucien GOUBERT	1 000	Unanimité
APE Ecole Jules FERRY	1 500	Unanimité
AS Collège Lucien GOUBERT	1 000	Unanimité
Basket Club Flamanvillais et Pieusais	3 500	Unanimité

Centre Nautique de Diélette	27 500	18 pour, Mme Ghislaine Thomas-Routier ne prend pas part au vote.
Club de l'amitié Flamanville	400	Unanimité
Club Musculation et Fitness	2 000	18 pour, Mme Anita Ledanois ne prend pas part au vote.
Collège Lucien GOUBERT	35 000	18 pour, M. Gilles Mary ne prend pas part au vote.
Corons danse Flamanville	300	Unanimité
Mines et Carrières	1 000	Unanimité
Judo Club de Flamanville	5 000	18 pour, M. Eric Tellier ne prend pas part au vote.
La Boule Flamanvillaise	3 500	18 pour, Mme Katy Mélin ne prend pas part au vote.
La Hague en Musique	12 000	Unanimité
Aldyce	15 000	Unanimité
Canton Jeunes	3 500	Unanimité
Cyclocross en Cotentin	65 000	Unanimité
Sport Twirl Flamanville-Les Pieux	3 000	Unanimité
Les Amis du Havre Jouan	100	Unanimité
Les Anes Alchimistes	1 000	Unanimité
Les Fiéffés Musiciens	6 000	Unanimité
Plaisanciers Port de Diélette	800	18 pour, M. Eric Tellier ne prend pas part au vote.
ECRS 50	6 000	Unanimité
Radio Flam	5 000	Unanimité
ROC	40 000	Unanimité
SNSM	5 000	Unanimité
Tennis club Siouville	15 000	Unanimité
Union Sportive Ouest Cotentin - USOC	34 000	Unanimité
Volleyball Flamanville - Les Pieux	1 000	Unanimité
O Têtes de l'Art	1 500	Unanimité
Wild Trail Flamanville	2 000	Unanimité
TOTAL	297 600	

Les conseillers municipaux acceptent l'enveloppe budgétaire dédiée aux associations à l'unanimité.

5. Vote du Budget Primitif (BP) 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	MONTANTS
011 – Charges à caractère général	3 069 600.00
012 – Dépenses de personnel	1 633 200.00
014 – Atténuations de produits	29 586 500.00
023 – Virement à la section d'investissement	11 439 791.74
042 – Opérations d'ordres de transfert entre sections	295 447.52
65 – Autres charges de gestion courante	75 177 376.16
66 – Intérêts de la dette	60 154.99
67 – Charges spécifiques	45 000.00
68 – Dotations, provisions et dépréciations	25 000.00
Total des dépenses de fonctionnement	121 332 070.51
002 – Résultat de fonctionnement reporté	65 456 997.77
013 – Atténuations de charges	15 000.00
70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	101 240.00
73 – Impôts et taxes	763 998.00
731 – Fiscalité locale	27 283 667.00
74 – Dotations et participations	26 591 167.74
75 – Autres produits de gestion courante	1 120 000.00
Total des recettes de fonctionnement	121 332 070.51
SECTION D'INVESTISSEMENT	
041 – Opérations patrimoniales	273 542.38
16 – Emprunts et dettes assimilées	447 801.90
20 – Immobilisations incorporelles	3 122 586.69
204 – Subventions d'équipement versées	141 380.00
21 – Immobilisations corporelles	2 186 288.04
23 – Immobilisations en cours	11 665 897.05
Total des dépenses d'investissement	17 837 496.06
001 – Résultat d'investissement reporté	1 701 968.58
021 – Virement de la section de fonctionnement	11 439 791.74
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	295 447.62
041 – Opérations patrimoniales	273 542.38
10 – Dotations, fonds divers et réserves	4 013 179.74
13 – Subventions d'investissement	113 566.00
Total des recettes d'investissement	17 837 496.06

- Au sujet du chapitre 11, Mme Thomas-Routier demande la raison de l'augmentation des remboursements des frais au GFP et demande comment se fait la facturation.
- ✓ M. Brisset indique que cette augmentation des frais vient de la participation au déficit du service commun. Pour la facturation, la question sera demandée à Mme Corviolle-poulain.

- Sur le chapitre 12, Mme Accossato signale qu'il y aura une évolution croissante des prélèvements de la CNRACL en raison du déficit de la caisse de retraite.
- Pour le Chapitre 14, Mme Accossato prévient du risque du prélèvement DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) à hauteur de 2% des recettes de fonctionnement.
- Mme Thomas-Routier souligne que le budget d'investissement est plus important que celui de l'an dernier et s'inquiète de la charge de travail sur le personnel.
- ✓ Monsieur le Maire répond que la commune travaille sur une augmentation des effectifs afin de gérer ce surplus d'investissement.
- Mme Thomas Routier demande si l'extension de l'EHPAD est bien intégrée dans le loyer reversé à la commune.
- ✓ Monsieur le Maire répond que cet élément sera vérifié.

Les conseillers adoptent ce budget primitif à la Majorité, 17 pour, 2 abstentions.

6. Abrogation de la convention Valocime :

En raison de zones d'ombres persistant sur les conditions de reprise du bail de l'antenne de télécommunication, le Maire propose au conseil d'abroger la délibération l'autorisant à passer contrat avec Valocime.
Le conseil accepte à l'unanimité.

7. Informations :

Monsieur le maire informe le conseil de la commande de 10 supports triangulaires qui serviront notamment comme panneaux d'exposition pour les 50 ans de la centrale.
Il remercie tous les élus et les agents ayant participé à l'organisation de cette exposition.

La séance est levée à 18h09

La secrétaire de Séance

Monsieur Guillaume GOURDEL

Le Maire

Monsieur Franck BRISSET


